



REAGISSONS !!!

Avant que ne triomphe le fascisme religieux !

Après l'incendie d'un cinéma en France en 1988 (13 blessés dont 4 sévèrement !) à la sortie du Film de Martin Scorcese, les fatwas lancées contre Salman Rushdie en 1989, puis contre l'écrivain bengalaise Taslima Nasreen, suivies de l'assassinat du cinéaste hollandais Theo Van Gogh, puis des menaces qui pèsent contre la députés hollandaise d'origine somalienne Aayan Hirsi Ali, nous sommes en train d'assister à une gigantesque volonté d'intimider, de la part des intégristes religieux de toutes croyances, toutes celles et tous ceux qui revendiquent, dans le monde, le droit de ne pas croire ou qui préfèrent défendre la laïcité, et qui osent attaquer sur le fond l'application obscurantiste de textes religieux.

Tous ces intégristes sont en train d'allumer, ces derniers temps, des incendies au prétexte que quelques caricaturistes ont eu l'« audace » de montrer des dessins qui ne conviennent pas à leur vision des choses ...

Si nous ne réagissons pas, nous risquons fort de nous réveiller très prochainement avec un pistolet sur la tempe et une convocation en bonne et due forme pour nous rendre, pieds et poings liés et dûment bâillonnés, au tribunal de la pensée unique ! Dassault nous parlerait sans doute d'idées saines...

Le limogeage du directeur de la publication de France-Soir, Jacques Lefranc, par le propriétaire du journal, Raymond Lakah, « en signe fort - *selon un communiqué* - de respect des croyances et des convictions intimes de chaque individu» crée, quant à lui, un précédent extrêmement dangereux pour la liberté de la presse dans notre pays. M. Lakah serait plus inspiré à respecter les salariés de son journal qu'à chercher à ménager les autorités des pays du Maghreb qui ont, soit interdit purement et simplement France-Soir comme en Tunisie et au Maroc, soit fait le choix, comme l'Algérie, de ne pas distribuer l'édition incriminée.

Il est temps que les organisations syndicales, et la nôtre en particulier, prennent position de manière très officielle pour défendre cette liberté essentielle, la liberté d'expression, reçue en héritage des femmes et des hommes qui se sont battus au péril de leur vie pour la conquérir.

Notre profession se doit de soutenir celles et ceux qui, par la plume ou le dessin, tentent de proposer une autre alternative aux idées enturbannées des « fous de Dieu » qui portent le foulard, que ce dernier s'apparente au voile islamique ou au carré Hermès !

C'est pourquoi le Comité syndical de notre syndicat a décidé de dénoncer la raison invoquée pour le licenciement de M. Lefranc et les propos, peu dignes pour un patron de presse, de l'homme d'« affaires » Raymond Lakah qui ne fait qu'accréditer et encourager cette montée d'intolérance et d'obscurantisme.

***Paris, jeudi 2 février 2006.
Le Comité syndical***

Distribution de la presse niveau 2

